

CORRIDA de BETHENY (51) 29/12/2021

Règlement

1. ORGANISATION :

L'EFSRA 25 rue Raymond Poincaré 51100 REIMS, organise la Corrida de Bétheny la dernière semaine de Décembre. Cette course est disputée en nocturne. Elle est partiellement solidaire, une partie des inscriptions étant reversée à une œuvre caritative.

2. EPREUVES :

Corrida de Bétheny se décline en 2 courses:

- Course 1 : Benjamins (nés en 2009 et 2010) et Minimes (nés en 2007 et 2018), course sur route de 3 km maxi.
- Course 2 : Cadets à Masters (nés en 2006 et avant) course sur route de 8 km environ. Epreuve ouverte à toutes et à tous sauf les catégories handisport (fauteuils roulants), licenciés ou non, âgés de 16 ans et plus.

Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs du parcours.

Suivant les conditions météorologiques, possibilité d'épisodes hivernaux (neige, froid).

Le Pass sanitaire sera demandé à chaque personne participant à la course et/ou entrant dans le gymnase.

Le port du maque sera demandé à chaque personne participant à la course jusqu'au franchissement de la ligne du départ.

Le port du masque sera demandé à chaque personne entrant dans le gymnase ou local couvert.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- la copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running Loisir ou d'un Pass' Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (nota : la licence Athlé Santé de la FFA n'est pas valable pour faire une compétition)
- la copie de sa licence délivrée par une fédération agréée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- la copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied, ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation.
- la copie du questionnaire de santé enfants, pour les non licenciés de moins de 18 ans.

4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le formulaire figurant sur le site internet de l'organisation, ou le site internet d'un prestataire.

Droits d'engagement :

- Course 1: gratuite
- Course 2 : 11 € jusqu'au J-10 au soir, puis 13 € jusque J-1, et 15 € le jour J

Possibilité d'inscription sur place dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 750 pour la course 2.

5. ANNULATION D'INSCRIPTION :

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.

En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu'en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions.

En cas d'annulation de la course de la part de l'organisation (météo ou cause majeure ou arrêté préfectoral ou municipal), l'inscription sera valable pour l'édition suivante.

6. DOSSARD :

Le Pass sanitaire est obligatoire pour participer à l'événement, il vous sera demandé et vérifié lors de la restitution du dossard ainsi que pour entrer dans les espaces couverts (gymnases etc...).

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur.

Retrait des dossards au Gymnase, allée des Pâquerettes, le jour de course à partir de 15 h, et au plus tard 15 minutes avant le départ

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7. POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT :

L'épreuve est chronométrée. Des contrôleurs vérifieront la régularité de la compétition et pourront exclure les coureurs qui ne suivraient pas les instructions des signaleurs.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement à l'arrivée.

8. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

L'organisation se réserve le droit de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

La sécurité sur le parcours est assurée par la protection civile. Un poste de secours est installé sur le site de départ et d'arrivée.

9. TEMPS MAXIMUM AUTORISE :

1h15

10. ABANDON :

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un membre de l'organisation.

11. PENALISATION – DISQUALIFICATION :

En s'inscrivant à l'une des 2 courses, les coureurs s'engagent à :

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve.
- se soumettre au contrôle anti dopage, en cas de désignation.
- porter assistance à tout coureur en difficulté.
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

12. JURY D'EPREUVE :

Il est composé : du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés.

13. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE :

En cas de conditions météo trop défavorables ou de circonstances dangereuses pour les bénévoles et les concurrents, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ ou annuler les courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours.

En cas de conditions sanitaires trop défavorables (Covid), l'organisation se réserve le droit d'annuler les courses.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En

complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

15. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Sur les 2 distances, un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents.

Les 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie pour la course 1 sont récompensés.

Pour la course 2, seront récompensés les 15 premières et les 15 premiers du scratch, ainsi que le 1° de chaque catégorie (pour les masters : regroupement M0+M1 ; M2+M3 ; M4+M5 ; M6+M7 ; M8+M9+M10) , non cumulable avec le classement scratch.

Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 48 heures.

16. DROITS A L'IMAGE :

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

17. INFORMATIQUE ET LIBERTE :

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite. Ils peuvent notamment demander par écrit ou courriel (dpo@athle.fr) la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats publiées sur le site internet de l'organisation et sur celui de la FFA.

18. CONVIVIALITE:

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation : une buvette sera à la disposition des coureurs et des accompagnateurs pendant la durée des épreuves sur le site d'arrivée, sauf en cas de situation sanitaire (Covid) ne le permettant pas